

# Les ralentisseurs varois sont-ils dangereux ?

Suite à la plainte contre X déposée en septembre par une association, la première audition a eu lieu hier à Toulon. Il s'agit désormais de démontrer (ou pas) la responsabilité pénale d'élus

Les ralentisseurs de type coussins berlinois (*lire par ailleurs*) implantés dans le département sont désormais dans le collimateur de la justice. C'est une enquête titanesque qui vient d'être lancée sous la direction d'une juge d'instruction du tribunal judiciaire de Toulon pour « mise en danger de la vie d'autrui ». À la suite de la plainte contre X déposée le 14 septembre dernier par l'association de La Farlède Pour une mobilité sereine et durable (PUMSD), soutenue par Rémy Josseume, avocat au barreau de Paris, le procureur de Toulon a, en effet, désigné une juge d'instruction le 5 novembre.

Une information judiciaire est actuellement en cours et une commission rogatoire a été délivrée afin de pouvoir procéder à des auditions et à des expertises le cas échéant.



À Toulon, un exemple de coussin berlinois potentiellement dangereux.

## « Nous sommes pris au sérieux »

Avocat spécialiste en droit routier, M<sup>e</sup> Rémy Josseume a introduit l'action au pénal sur la « mise en danger de la vie d'autrui », en visant les manquements à des obligations de sécurité et de non-respect d'une réglementation, « susceptible d'engager la responsabilité pénale d'élus varois, alors même qu'aucun accident n'est intervenu. C'est la spécificité de cette infraction ». Au total, ce sont 152 maires sur les 153 communes du Var (Sanary ne comptant aucun coussin berlinois), la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) et le Département qui se trouvent potentiellement concernés par les investigations. Contactée, Valérie Paecht, direc-

trice générale des services de la métropole TPM, n'a pas souhaité faire de commentaire à ce sujet. M<sup>e</sup> Josseume s'étonne, lui, positivement de la rapidité de réaction du parquet de Toulon. Entre la plainte et la désignation d'un juge d'instruction, il y a un délai de seulement deux mois. « Avoir un tel suivi judiciaire est une énorme victoire. Nous sommes pris au sérieux. » Sur la suite, il reste prudent. « Soit la juge d'instruction considère que les faits ne sont pas caractérisés et il y a un non-lieu, soit il y aura un renvoi des représentants des collectivités locales devant le tribunal correctionnel. » Hier matin, Thierry Modolo, le président de l'association pour une mobilité sereine et durable,

a été convoqué par les enquêteurs au commissariat central de Toulon pour être entendu sur le caractère dangereux de ce type de dos-d'âne et leur utilisation à outrance par les élus du département. Il a ainsi pu donner l'exemple d'un motard blessé sérieusement lors d'une chute sur un tel dispositif installé à Carqueiranne, chemin du Vallon, en pleine descente et après un virage. Cette victime a été contactée dans la journée et sera également auditionnée, le 6 janvier. S'il est désormais tenu au secret de l'instruction, le président de l'association remarque « la volonté d'avancer très vite. Les enquêteurs découvrent aussi l'ampleur du dossier ».

**PEGGY POLETTO** Ce genre d'installations s'est multiplié dans le département.



# « Les risques d'accident augmentent »

Les coussins berlinois, qu'est-ce que c'est ? Ce sont ces ralentisseurs couchés sur les routes de nombreuses communes, reconnaissables à leur couleur rouge orangé, en matière plastique, destinés à faire... ralentir les usagers de la route.

## « De véritables patinoires »

Le hic, pour l'association PUMSD, bien décidée à faire cesser leur prolifération, est qu'ils seraient dangereux pour les utilisateurs.

« Ce sont de véritables patinoires ! De vrais dangers ! Ils sont fabriqués en caoutchouc vulcanisé qui n'ont pas un coefficient d'adhérence suffisant, cela a été vérifié lors de tests effectués en laboratoire. Les véhicules, les deux-roues, peuvent glisser sur la surface et les risques d'accident augmentent », commente Thierry Modolo, le président de l'association qui dénonce le caractère hors normes de ces installations et leur caractère dangereux.



**Thierry Modolo, président de l'association Pour une mobilité sereine et durable (PUMSD), devant un coussin berlinois.**

(Photos DR et doc Var-matin)